



MORANNES *sur Sarthe* DAUMERAY

Le 13 septembre 2021 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 07 septembre 2021 – Nombre de membres 29 – Présents 22

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine,
BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DELUK – de BUYSSCHER Véronique,
DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra,
conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DIARD Françoise (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie),
CHERBONNIER Noël (pouvoir à ALLARD Mickaël), CHERRÉ Christelle (pouvoir à ATANI Béatrice),
KAHN Gilbert (pouvoir à Dany CLÉMOT), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absent excusé : de RICHEMONT Xavier

Absent : MARTIN Denis

Secrétaire de Séance : ATANI Béatrice

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

1 : PROCES VERBAL DU 5 JUILLET 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2021 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

2 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE D'ÉTRICHÉ POUR LES ENFANTS DE MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY SCOLARISES DANS LES ECOLES D'ÉTRICHÉ – ANNÉE 2020-2021

Le Conseil Municipal accepte le versement de la participation financière suivante :

85 € X 13 élèves = 1.105 € pour les fournitures scolaires

30 € X 24 élèves = 720 € pour les sorties éducatives.

3 : APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE - CONVENTION

Dans le cadre du plan de relance, la Commune a été retenue pour équiper les quatre écoles (privées et publiques) en matériel numérique (ordinateurs, tablettes, projecteurs). Les financements sont les suivants :

- volet équipement : Dépenses retenues : 48.972 € TTC. Subvention : 29.400 €.

- volet services et ressources numériques : Dépenses retenues : 4.400 € TTC. Subvention : 2.200 €.

Le Conseil Municipal accepte la convention à passer entre l'académie et la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention

4 : CONFIRMATION DU RESPECT DE LA DUREE LEGALE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNE

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a abrogé les dispositions qui permettaient légalement aux collectivités de maintenir sous certaines conditions un régime de travail dérogatoire à la règle des 1.607 h (durée annuelle effective de travail pour un poste à temps complet). Le Conseil Municipal prend acte que la durée annuelle de travail applicable aux agents de la commune est déjà de 1.607 h. Il n'y a donc pas lieu de redéfinir les cycles de travail pour les agents

de la commune.

5 : CCALS – COMPETENCE PERISCOLAIRE DES COMMUNE DE CHEFFES, ÉTRICHÉ, TIERCÉ

Le Conseil Municipal accepte la restitution de la compétence « accueils des loisirs périscolaires » aux communes de Cheffes, Etriché et Tiercé à compter du 1^{er} janvier 2022.

6 : CCALS – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Conseil Municipal accepte la Convention Territoriale Globale pour le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe qui sera signée en partenariat avec la CAF. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

7 : IRRIGATION – CESSION DU BATIMENT ET DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de la reprise du réseau communal d'irrigation et de son extension par l'association SARTIRRIG, le Conseil Municipal accepte, à l'Euro symbolique, la cession de la station de pompage, de la parcelle 49220 ZD0002 d'une superficie de 2.724 m² (les Petites Rivières à MORANNES) et des installations (réseau) à l'association SARTIRRIG. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente.

8 : IRRIGATION – PRET FINANCIER DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SARTIRRIG

Le principe de la mise en place d'un prêt financier par la commune à l'association SARTIRRIG pour pouvoir financer une partie des travaux est accepté par le Conseil Municipal. Ce prêt sera remboursé par SARTIRRIG en 15 années. Son montant sera de 11.316 €.

9 : VENTE DE CHEMINS RURAUX ET DE VOIES COMMUNALES – DCM DU 7 JUIN 2021

Le Conseil Municipal apporte les modifications suivantes à la délibération du 7 juin 2021 :
- intégration de la partie de voie dite « déviation de Morannes- Carrefour route de la Cerclerie » dans les Voies Communales en non pas dans les chemins ruraux,
- intégration des communes de MIRÉ et ST DENIS D'ANJOU pour la vente du chemin de Bel Air situé à CHEMIRÉ.

La DCM du 7 JUIN 2021 est rapportée et remplacée par la présente délibération.

10 : ASSOCIATION « TROIS VILLAGES ICI ET LA » VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 500 € à cette nouvelle association créée notamment pour l'organisation de manifestations telles que le téléthon, octobre rose,

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray
Affichage le 20/9/2021.
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

